Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_117-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-117
	VIE DEMOCRATIQUE	
Conseil de développement et démocratie participative		
Objet : Conseil de développement- Bilan du mandat 2020-2026 - Modification du règlement intérieur		

Le lundi 20 juillet 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 9 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 76 – Procurations : 14 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Géraldine LUCAS, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Axel HERVET, Stéphanie AMOSALA

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Anne-Sophie GUILLEMOT pouvoir à Didier LECHIEN, Christelle GUINIO pouvoir à Bruno HELLUARD, Ronan TRELLU pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Marie-Christine COTIN, Nathalie BONNOUVRIER pouvoir à Philippe LANDURE, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Baptiste THEVELEIN, Céline LABBE pouvoir à Maxime LEBORGNE, Laurence LE DU pouvoir à René DEGRENNE, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Nicolas MAUPOINT pouvoir à Josiane BETTLER, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier SAILLARD pouvoir à Gaëtan ALLANO

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_117-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-117
	VIE DEMOCRATIQUE	
Conseil de développement et démocratie participative		
Objet : Conseil de développement- Bilan du mandat 2020-2026 - Modification du règlement intérieur		

Rapporteure : Madame Aurélie NICOLAS

Les Conseils de Développement sont des instances de démocratie participative[1], ils sont obligatoires dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants afin de garantir un espace de dialogue entre la société civile, les élus et les citoyens.

Chaque Conseil de Développement est différent, du fait de son contexte territorial, de sa genèse, de sa forme juridique (association, forme libre, rattachement à l'intercommunalité...).

Créé en 2017, celui de Dinan Agglomération s'est progressivement structuré avec l'élaboration de son règlement intérieur.

Le Conseil de développement réunit toutes les personnes qui souhaitent contribuer à l'avenir du territoire de Dinan Agglomération. Il est composé de 64 membres bénévoles. Pour candidater, il faut avoir plus de 18 ans et habiter une commune de Dinan Agglomération. Les critères de sélection des candidatures sont la parité, la représentativité géographique (sur la base des 8 secteurs PLUiH) et la représentativité intergénérationnelle.

1) Bilan 2020-2025 : 6 années d'engagements bénévoles (Cf. annexe 1)

Le Conseil de Développement doit présenter son rapport d'activités annuel aux élus communautaires.

Par ailleurs, le Conseil de Développement a souhaité présenter un bilan de ses activités 2020-2025 permettant ainsi de mieux appréhender son fonctionnement, ses travaux, le chemin parcouru, la relation tissée avec Dinan Agglomération et la reconnaissance de sa place singulière.

Le Conseil de Développement doit être renouvelé dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Communautaire. A cet effet, une campagne de recrutement des nouveaux membres sera programmée du 1er au 30 septembre 2026. Dans ce cadre, le bilan 2020-2025 constituera un support de présentation.

2) Actualisation du règlement intérieur du Conseil de Développement (Cf. annexes 2 et 3)

Afin de proposer un fonctionnement mieux adapté à ses missions, sur la base du retour d'expérience de ses membres, le Conseil de Développement propose les actualisations suivantes :

---

1 Démocratie participative : C'est **un cadre défini par l'autorité publique** qui permet l'implication des citoyens à la prise de décision des politiques publiques. Elle vient compléter et améliorer le fonctionnement démocratique, sans suppléer ou s'imposer comme un contre-pouvoir à la démocratie représentative.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_117-DE

- La composition du Conseil de Développement,
- La durée du mandat,
- La composition du Bureau,
- La démission des membres,
- Le remboursement de frais sur le territoire de Dinan Agglomération.

Le règlement intérieur prévoit qu'en début du mandat, le Conseil de développement et Dinan Agglomération formalisent leurs modalités de travail et d 'échanges.

En 2023, une charte de coopération a été co-construite (Cf annexe 4) dans le cadre d'un groupe de travail mixte (bénévoles, élus et agents). Cette charte prévoyait des engagements réciproques qui pourront être actualisés si le besoin se fait sentir en début de ce mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 20216 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2017-277 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 portant création du Conseil de Développement,

Vu la délibération n°CA-2020-088 du 12 octobre 2020 portant sur l'actualisation des missions et du fonctionnement du Conseil de Développement,

Vu le Règlement Intérieur en annexe,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Débattre** sur le bilan 2020-2025 du Conseil de Développement de Dinan Agglomération présenté,
- **Valider** la mise en publicité du recrutement des membres du Conseil de Développement de Dinan Agglomération qui aura lieu du 1er au 30 septembre 2026,
- **Valider** l'actualisation du règlement intérieur 2026-2032 du Conseil de Développement de Dinan Agglomération,

Délibération adoptée à l'unanimité

(Abstentions : 5)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 juillet 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION